

Prise en compte du Martinet noir dans le cadre du projet d'ITE de l'École Edmond Rostand (Bergerac)



Maître d'ouvrage : Ville de
BERGERAC

Réalisation : Yannick
LENGLET – Bureau Faune
Flore Dordogne

Table des matières

1) Contexte et objectifs de la mission.....	3
2) Description du site étudié.....	3
3) Visite du Site et Résultats.....	4
a) Conditions Matériel	4
b) Résultats de la visite.....	4
4) Fiche espèce – Martinet noir (Apus apus)	5
Présentation générale	5
Écologie & cycle de vie.....	5
Statut de protection – France.....	5
Statut IUCN	5
Recommandations & mesures	5
5) Approche réglementaire du projet	6
6) Analyse des impacts du projet ITE.....	6
7) Préconisations techniques (approche de type ERC :Eviter, Réduire, Compenser).....	6
a) Mesures d'évitement et réduction.....	6
8) Mesures compensatoires	7
a. Proposition de calendrier transversale du projet d'ITE.....	7
b. Mesures compensatoires – Phase 1 : nichoirs de remplacement.....	8
c. Mesures compensatoires – Phase 2 : nichoirs définitifs intégrés	9
9) Typologie des nichoirs :	11
a) Nichoirs encastrés dans l'ITE	11
b) Nichoirs provisoires :	11
10) Quelques exemples de nichoirs	12
11) Bibliographie.....	13

1) Contexte et objectifs de la mission

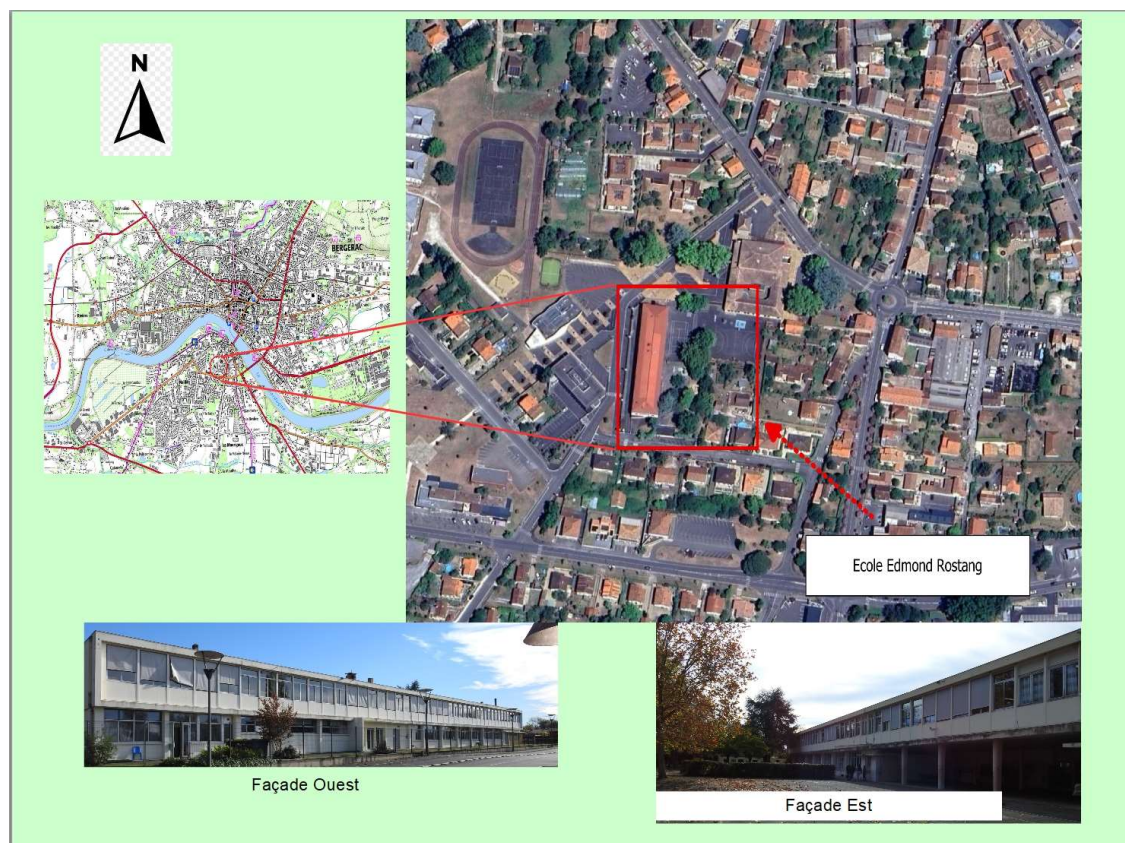
Dans le cadre du projet d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) du bâtiment de l'école Edmond Rostand à Bergerac (24), une expertise écologique a été réalisée afin d'évaluer la présence d'espèces protégées nichant dans les cavités du bâti. La mission comprend :

- L'évaluation de l'occupation des cavités par les oiseaux nicheurs.
- L'identification d'espèces potentiellement présentes (martinet noir, tourterelles turques, passereaux...).
- La vérification d'indices éventuels de présence de chiroptères.
- L'élaboration de préconisations pour la demande de dérogation espèces protégées (DEP).

2) Description du site étudié

Le bâtiment étudié présente les caractéristiques suivantes :

- Longueur : 80 m ; hauteur : 6,90 m.
- Deux grandes façades dotées chacune de 45 cavités de 15 × 15 cm, profondeur ~50 cm.
- Façades concernées par l'ITE : Ouest et Est.
- Environnement : cour d'école, zone bâtie dans un quartier fraîchement rénové.



3) Visite du Site et Résultats

Visite N°1 : 4 Novembre 2025 – Condition météo : Beau temps, pas de nuage, pas de pluie - début 9 h 30 environ 7 ° - après midi 14h - 15h30 environ 19°

Visite N°2 : 14 Janvier 2026 – Conditions météo : Beau temps, peu nuageux, pas de pluie – 5°C -

a) Conditions Matériel

Un camion Nacelle et son conducteur, une caméra endoscopique, un appareil photo numérique.



Méthode : A l'aide de la nacelle, examen de l'ensemble des cavités présentes sous l'acrotère sur les deux façades, à l'aide de la caméra endoscopique, dans le but de rechercher les indices de présences de la nidification d'oiseaux dans ces cavités (principalement Martinet Noir) – recherche secondaire d'autres cavités pouvant accueillir d'autres espèces, visant principalement les chiroptères.

b) Résultats de la visite

Façade Ouest :

- Environ 5 % des cavités occupées par la tourterelle turque.
- 80 % des cavités utilisées par les martinets noirs. (Soit 36 cavités)

Façade Est :

- Environ 10 % des cavités occupées par la tourterelle turque.
- 45 % des cavités occupées par les martinets noirs (soit 20 cavités)
- Présence ancienne confirmée de couples nicheurs.

Estimation globale : ~55 couples de martinets noirs (+/- 10 %), 4 à 8 couples de tourterelles.

4) Fiche espèce – Martinet noir (Apus apus)

Présentation générale

Le Martinet noir (Apus apus) est un oiseau strictement aérien : il mange, boit, dort et s'accouple en vol. Il ne se pose que pour se reproduire. Insectivore efficace, un couple peut capturer jusqu'à 20 000 insectes par jour.



Écologie & cycle de vie

Migrateur nicheur : fin mars à début août.

Reproduction : une seule ponte/an, 2 à 3 œufs.

Incubation : ~19 jours.

Élevage des jeunes : 40 à 45 jours.

Fidélité au site : revient au même nid chaque année.

Périodes d'observation

J F M A M J J A S O N D

Éteint

EX

EW

Menacé

CR

EN

VU

Préoccup.
min.

NT

LC

Choix du site de Nidification : Zone d'approche du nid à découvert – Hauteur minimum : 4 m

Cavité dans le bâti, avec présence d'une avancée de la toiture – Orientation : Ouest/Nord-Ouest ou/et Est/Nord Est

Statut de protection – France

Espèce strictement protégée par :

- Arrêté du 29 octobre 2009 (liste des oiseaux protégés en France)
- Code de l'environnement : articles L411-1, L411-2 et L415-3

Interdictions : destruction des nids, œufs, individus, perturbation pendant la reproduction.

Sanctions : jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

Statut IUCN

Statut mondial : LC – Préoccupation mineure

Recommandations & mesures

- Travaux uniquement hors période de nidification (novembre–février).
- Conserver les cavités existantes utilisées comme sites de nidification.
- Installer des nichoirs adaptés (intégrés ou externes) lors des rénovations.
- Réaliser un diagnostic écologique avant tout chantier sur bâti ancien.

5) Approche réglementaire du projet

Le martinet noir est une espèce intégralement protégée par la loi française (arrêté du 29 octobre 2009). Toute destruction de nids, sites de reproduction, perturbation intentionnelle ou altération des cavités nécessite une dérogation préfectorale (DEP).

- Formulaires CERFA n°1361401 et 1361601
- Dossier construit selon la séquence ERC (éviter / réduire / compenser), détaillée p.5 du guide DREAL BFC (Joint au dossier)

Les obligations généralement retenues par les DREAL :

- **1 nid remplacé = 1 nid provisoire**
- **1 nid détruit = 2 nids définitifs**

6) Analyse des impacts du projet ITE

Le calendrier initial du projet a été modifié. Les travaux d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE), initialement envisagés à partir de février-mars, sont désormais programmés exclusivement sur la période des vacances scolaires d'été, pour une durée estimée à deux mois.

L'ITE entraînera :

- 1) La destruction de près de 90 cavités de reproduction. Sans mesures ERC, ce calendrier provoquerait la perte de la colonie en pleine nidification.
- 2) La perte de sites de reproduction pour une espèce protégée et fidèle au site.
- 3) La nécessité de mettre en œuvre des mesures compensatoires fortes.

7) Préconisations techniques (approche de type ERC :Eviter, Réduire, Compenser)

a) Mesures d'évitement et réduction

- Réaliser les travaux hors période de nidification (1er septembre → 15 mars) → Non compatible avec le calendrier retenu par le maître d'ouvrage

Le calendrier prévu implique une procédure réglementaire de destruction d'habitats d'espèces protégées. Celui-ci s'accompagne d'un volet de mesures de compensation.

Un principe prévaudra : reconstituer du mieux possible les conditions de nidification sur le site, au regard des conditions existantes avant travaux.

8) Mesures compensatoires

- Pose d'un minimum de 60 à 80 nichoirs provisoires avant travaux sur le bâti communal existant à proximité.
- Intégration de 90 à 120 nichoirs définitifs dans l'ITE.
- Suivi écologique en phase pré-travaux et travaux par une association de protection de l'environnement type LPO ou un bureau d'étude « écologue ». Suivi des nichoirs à N+1, N+3, N+5. Comptes rendus du suivi adressés à la DREAL accompagnés du téléversement (DEPOBIO) des données de suivi avifaunistique.

a. Proposition de calendrier transversale du projet d'ITE

Mois	Volet réglementaire (DEP)	Phénologie – Martinet noir	Mesures compensatoires & Travaux	Suivi écologue année N
Janvier	Dépôt DEP (fin janvier) Instruction – Délai d’instruction estimé à environ 8 semaines	Hivernage		
Février				
Mars		Arrivée (15/03 – 01/04)	Obturation des nids Pose nichoirs de remplacement (fin mars)	
Avril		Nidification		Suivi de la nidification
Mai				
Juin				
Juillet		Fin nidification (~15/08) et départ en migration	Travaux ITE (vacances scolaires)	
Août			Analyse occupation nichoirs	
Septembre		Hivernage		
Octobre				
Novembre	Intégration nichoirs définitifs (hiver N/N+1)			
Décembre				

Année N + 1, 2, 3, 5, 10 : Suivi de l'occupation de la nidification par écologue ou LPO sur le site

Ce calendrier a été établi afin de garantir la mise en œuvre effective des mesures compensatoires avant toute altération des sites de reproduction du Martinet noir, conformément au principe d'anticipation des mesures ERC

b. Mesures compensatoires – Phase 1 : niochirs de remplacement

Compte tenu de la présence avérée d'environ 55 à 60 couples de Martinets noirs sur le bâtiment de l'école Edmond Rostand, une phase préalable de compensation portera sur sa mise en œuvre avant le démarrage des travaux.

Cette phase vise à maintenir la fonctionnalité écologique du site en période de reproduction, en proposant des sites de nidification alternatifs à proximité immédiate.

Les niochirs de remplacement (environ 60 unités) seront répartis sur plusieurs bâtiments communaux :

- Crèche « Les Cabrioles » : niochirs provisoires installés en toiture-terrasse, (10 à 20 nids)
- Centre social Germaine Tillion : niochirs provisoires en toiture-terrasse, (10 à 20 nids)
- Inspection de l'Éducation nationale : niochirs définitifs en façade, (20 nids)
- Espace François Mitterrand : niochirs provisoires en façade, sous réserve de validation par la CAB. (20 nids)

Localisation des sites choisis ci-dessous



Les installations en toiture-terrasse seront réalisées à l'aide de systèmes de chevalets, complétés par des casquettes de protection, afin de garantir une bonne durabilité et des conditions favorables à l'occupation.

c. Mesures compensatoires – Phase 2 : nichoirs définitifs intégrés

À l'issue des travaux d'ITE, des nichoirs définitifs seront intégrés directement dans les façades rénovées de l'école Edmond Rostand.

Un suivi de l'occupation des nichoirs provisoires sera réalisé.

Les nichoirs occupés seront maintenus sur les bâtiments supports. Les nichoirs non occupés seront repositionnés (réadaptés si nécessaire) sur les façades de l'école Edmond Rostand lors de la phase de réintégration.

Conformément aux prescriptions généralement retenues par les services de l'État, le dimensionnement global de la compensation respectera les principes suivants :

- 1 nid provisoire installé pour chaque nid temporairement neutralisé,
- 2 nichoirs définitifs intégrés pour chaque nid détruit dans le cadre de l'ITE.

Justification de la demande de dérogation espèces protégées (DEP)

Le Martinet noir (*Apus apus*) est une espèce strictement protégée au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 et des articles L.411-1 et suivants du Code de l'environnement.

Le projet d'ITE de l'école Edmond Rostand entraîne la destruction ou l'altération de cavités utilisées comme sites de reproduction par cette espèce. À ce titre, une demande de dérogation espèces protégées est nécessaire.

La demande de dérogation est justifiée par :

- l'absence de solution alternative permettant de conserver les cavités existantes dans le cadre du projet d'ITE,
- l'intérêt général du projet, visant l'amélioration de la performance énergétique d'un équipement public,
- la mise en œuvre de mesures compensatoires proportionnées, anticipées et fonctionnelles,
- l'absence d'impact négatif durable sur l'état de conservation local de l'espèce.

Les mesures proposées garantissent le maintien des capacités de reproduction du Martinet noir sur le secteur, avec une offre de nidification équivalente, voire renforcée, à court et long terme.

9) Typologie des nichoirs :

a) Nichoirs encastrés dans l'ITE

Avantages :

- Intégration complète dans l'isolant
- Protection thermique maintenue
- Pérennité élevée (>30 ans)
- Évite l'accueil d'espèces indésirables
- Esthétique neutre après crépi

Fournisseurs :

- Nature Harmonie / Nat'H
- Schwegler Type 17 / Type 25



Nichoirs en béton de bois intégrés dans l'isolant du bâtiment, Nature Harmonie, Chalucet Toulon, © Katherine DUBOURG

b) Nichoirs provisoires :

Différentes typologies possibles.

Voir Catalogue complet Schwegler - Extrait en page suivante

Un nichoir à encastrer en béton de bois s'insère dans la structure ou dans l'isolant ou les deux. Il peut également être intégré au sein des structures de volets roulants qui ne servent plus.
Coût : environ 70 euros.

Source : Concilier Martinets et bâti –
Guide Conseil – Région Sud

10) Quelques exemples de nichoirs

Dimensions extérieures :

L 98 x H 15 x P 15 cm.

Chambre d'incubation :

L 30 x H 14 x P 14 cm.

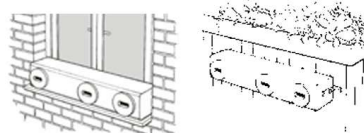
Poids : 7,1 kg environ.

Livraison : nichoir, angle de fixation, vis, chevilles.

Ref. 00 613/4

» Nichoir à martinet n° 17A – à 3 nids

Particulièrement bien adapté à la formation de colonies grâce aux trois chambres d'incubation dans un boîtier. Chaque chambre d'incubation possède une rosette amovible comme trou d'envol pour faciliter le nettoyage et le contrôle. Les deux fixations à équerre galvanisées livrées avec le nichoir permettent un montage facile, rapide et sûr. Il peut être accroché à un mur ou être suspendu sous une avancée de toit. Il est possible de cacher les branches latérales de la fixation à équerre en le fixant derrière le nichoir pour réduire la largeur de l'installation.



Dimensions extérieures :

L 34 x H 15 x P 21 cm + les vis à oreilles.

Chambre d'incubation :

L 30 x H 14 x P 20 cm.

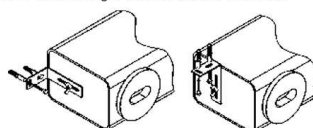
Poids : 4,8 kg environ.

Ref. 00 608/0

» Nichoir à martinet n° 17B – à 1 nid

Ce nichoir est un bel exemple de l'équilibre entre le poids, la taille et la chambre d'incubation plus grande. Grâce à la profondeur plus élevée de la chambre d'incubation, les oisillons disposent de plus d'espace pour bouger et peuvent ainsi entraîner leurs ailes. Montage facile avec le matériel et les 2 fixations à équerre livrés avec le nichoir, comme pour le nichoir n° 17 A (à droite).

Livraison : nichoir, angle de fixation, vis, chevilles.



▲ angle de fixation réglable n° 17A/B/C ▲

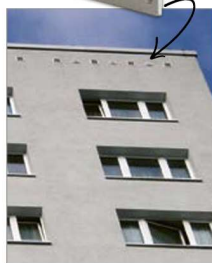


▲ martinet au trou d'envol



Extraits du catalogue Schwegler de produits 2025-2026 – Aides à la nidification

» Panneau pour nichoir à martinet



▲ exemple d'installation de plusieurs panneaux pour nichoir à martinet

Le panneau pour nichoir à martinet de Schwegler est idéal pour obturer les cavités d'un mur et offrir ainsi de nouvelles possibilités de nicher aux martinets. Ce panneau permet de créer rapidement de nouveaux lieux de nidification (aussi ultérieurement ou à la fin des travaux de construction). Il est également utilisé avec succès dans les vieux édifices et sur les murs des bâtiments historiques. La rosette d'accès intégrée est une particularité du panneau. Il est possible de la tourner de 90° pour la retirer du panneau, ce qui facilite énormément le nettoyage et le contrôle. Sur demande, nous livrons le panneau sans rosette amovible mais avec une ouverture de 70 x 30 mm.

Pour que ces cavités soient plus rapidement occupées par des martinets, nous vous recommandons d'y placer une « cuvette de nid pour martinet » (référence 00 619/6, voir page 35).

Fixation : vissage sans problème aux chevrons de comble. A cheiller devant les cavités.

Quatre trous de Ø 5 mm sont déjà percés. Il est évidemment possible de peindre ou de crépir ce panneau.

Nettoyage et contrôle : rosette d'accès amovible avec ouverture de nettoyage de Ø 10 cm.

Matériau : béton de fibres végétales (100 % sans amiante) et béton de bois Schwegler.

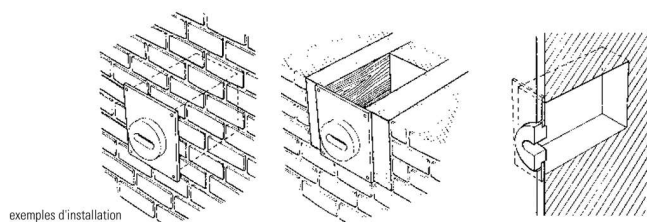
Dimensions : hauteur/largeur 20 cm, épaisseur 3 cm avec la rosette, plaque 6 mm environ.

Trou d'envol : 70 x 30 mm environ.

Poids : 0,6 kg environ.

Livraison : panneau, rosette amovible.

Ref. 00 618/9



exemples d'installation

Mairie de Bergerac – Bureau Faune Flore Dordogne

Version 2 – Janvier 2026

11) Bibliographie

Recommandations techniques bâti & biodiversité : Nichoirs pour le martinet noir (Apus apus) -

Auteur : Bruxelles Environnement - Année : 2021

https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/RT_Martinet_noir_FR.pdf

Concilier Martinets et bâti – Guide conseil – LPO PACA – 2023

https://paca.lpo.fr/images/mediatheque/fichiers/section_actualite/2023/06/guide_conseil_concilier-martinets-et-bati-dep.13.pdf

Mesures pratiques pour la préservation du Martinet noir Apus apus en Wallonie et à Bruxelles-

Auteur : Natagora - Année : 2018

https://aves.natagora.be/fileadmin/Aves/Bulletins/Articles/55_3/55-3-101.pdf

Roof & Gable Repairs & Re-Roofing with Swifts - Auteur : Mayer E. & Swift Conservation - Année : 2018

https://www.birdlife.ch/sites/default/files/documents/merkblaetter/Nichoirs_martinets_noirs.pdf

Nest-boxes for Common Swifts Apus apus as compensatory measures in the context of building renovation: efficacy and predictors of occupancy - Auteur : Schaub et al.- Année : 2016

<https://www.cambridge.org/core/journals/bird-conservation-international/article/nestboxes-for-common-swifts-apus-apus-as-compensatory-measures-in-the-context-of-building-renovation-efficacy-and-predictors-of-occupancy/543EC8CC6F629FC606557D701525F64E>

Sites de nidification pour les Martinets noirs et à ventre blanc : informations pratiques relatives aux constructions - Auteur : Scholl I. - Année : 2016

https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/RT_Martinet_noir_FR.pdf

Hirondelles, Martinets : cahier technique - Auteur : LPO IdF - Année : 2013

https://www.terresetdesaies.fr/wp-content/uploads/2019/05/cahier_technique_hirondelles.pdf

Acteurs du bâti : votre rôle dans la protection des hirondelles et des martinets - Auteur : LPO
Isère

<https://www.calameo.com/read/000094736831d88b61937>

Le Martinet noir - Comment le protéger lors des travaux de réhabilitation de façades - Auteur :
Ville d'Hyères / LPO

https://www.hyeres.fr/sites/default/files/atoms/files/martinet_noir_rehabilitation_de_facade.pdf

Catalogue Schwegler de produits 2025-2026 – Aides à la nidification

<https://www.schwegler-natur.de/wp-content/uploads/2025/09/fra-83-NICHOIR.pdf>